

6 Thermidor an 10^e
 1^{re} Encre au Sabais
 Delayer cession des
 Contributions delan XI

L'an dix de la République française ce Le ~~vingt~~ dix ^{thermidor} Thermidor
 Dix heures du matin jay Jean Francois Bourdau Maire de la Commune de Combié
 arrondissement d'Angoulême en l'exécution de l'arrêté Du 3 primaire an 7^e et de
 la Circulaire du Directoire de la Garente Du 10 Nivôse dernier après avoir
 annoncé par affiches posées en cette Commune de 26 Ind. Mois de l'année et
 pendant dix jours consécutifs l'adjudication au Sabais qui doit avoir lieu
 aujourd'hui d'un vaste terrain chargé d'embourbement des Contributions publiques
 de la présente Commune vous deservise de l'an onze aux charges et conditions
 prescrites par l'arr. de loi, ait procédé publiquement dans le local de la
 Mairie de la Commune à l'adjudication de laquelle il résulte que
 personne n'est présente pour adjuiciter. Pourquoi sur ce de
 l'arr. Circulaire, j'ai tenu à cinq jours, c'est à dire un onze du courant

une seconde Encre laquelle sera publiée et affichée de ce jour
 à Combié des jours mis et au surplus.

Bourdau. Maire. 11